

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité
Le 14 et le 29 mars 2018

Présents :

SCP

Ian Kerr
Jay Davis (absent 29 mars)
Natalie Bolton (absente le 14 mars)

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Conseillère

Pascale DeRycke

Invités

Julien Rochon
Carmen Suchorab (par téléconférence)
Andrea Smith
Luc LaFrance
Kevin Kernohan
Kim Gould (par téléconférence)
Kevin Champoux
Nick Otto
Michel Lacasse

Points permanents

Mot d'ouverture

1. Affectations d'EDSC

Aperçu

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion

Le STTP s'informe au sujet de plusieurs éléments figurant sur la PCV de Victoria. Le STTP aimerait savoir quel type de respirateur de protection possède la SCP, s'ils sont standard et s'ils ont été présentés au Comité. Le STTP suggère également qu'une affiche pourrait être utilisée pour aborder les exigences en matière de sécurité de la meule à aiguiser.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP communiquera au Comité une mise à jour au sujet du type de respirateurs de protection utilisés dans les installations de la SCP.
2. La SCP fera le suivi concernant l'affiche pour la meule à aiguiser.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité

Aperçu

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Discussion

La SCP fournit une présentation mise à jour. La SCP explique que les catégories d'incident ÉLEVÉ, MOYEN et FAIBLE ont changé et (diapositive 6) que des commentaires ont été saisis à titre de référence pour ces NOUVELLES catégories. De plus, les incidents qui étaient autrefois classés comme des menaces – Langage abusif ont été corrigés pour correspondre à des problèmes de violence psychologique – Langage abusif. Cette définition correspond désormais à celle fournie dans les documents de formation sur la violence en milieu de travail.

Le STTP demande quelles autres tendances sont examinées, compte tenu du nombre de cas d'agression par une tierce partie, et veut savoir si quelque chose peut être fait pour aider. Le STTP suggère que le comité entreprenne une analyse des menaces les plus fréquentes afin de déterminer si des actions supplémentaires sont requises par le Comité. Le STTP aimerait également savoir dans quel rapport sera consignée une plainte de deuxième niveau déposée en 2017, mais résolue en 2018 – dans le rapport de 2017 ou celui de 2018?

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP examinera la suggestion du STTP concernant les cas de tierces parties et ce qui peut être fait pour aider.
2. La SCP fera le suivi avec le groupe qui s'occupe des données pour débuter une analyse de la tendance des agressions par une tierce partie.
3. La SCP fera un suivi au sujet de la production de rapport pour les plaintes de deuxième niveau déposées en 2017, mais résolues en 2018.

3. Formation sur la sécurité

Invités : Andrea Smith et Kevin Kernohan

Aperçu

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe DD et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion

La SCP présente un rapport résumant les statistiques des résultats de la formation au titre de l'annexe DD de 2017, et les prévisions pour 2018 qui ont été simplifiées et regroupées. Le Comité aimerait voir combien d'employés doivent être formés et depuis combien de temps ils attendent de recevoir la formation afin d'évaluer si le nombre d'employées et employés ayant besoin de formation augmente. Le STTP déclare qu'il aimerait également comprendre la relation entre le nombre d'embauche à la SCP et le nombre d'employées et employés à être formés. La SCP indique

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

qu'à l'avenir, le rapport comprendra les employés actifs et inactifs, et fournira ainsi le nombre réel d'employés formés.

Le STTP indique qu'on utilise maintenant les formateurs pairs au lieu des formateurs pour la formation prévue à l'annexe DD, et donne l'exemple de Gatineau (Québec). Le STTP rappelle à la SCP qu'elle devait lui revenir avec sa position au sujet de cette question. De plus, le STTP demande encore une fois une séance de formation des formateurs en français. La SCP indique qu'il y a déjà 17 animateurs au Québec, et elle fournira la répartition des emplacements.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP examinera les recommandations sur la présentation relative à la formation prévue à l'annexe DD.
2. La SCP fournira une répartition des emplacements des 17 animateurs du Québec pour la formation prévue à l'annexe DD.

4. Mises à jour sur le parc de véhicules

Invité : Julien Rochon

Aperçu

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion

La SCP a fourni les mises à jour suivantes :

Tablettes :

- Couper les coins des tablettes situées à l'arrière à un angle de 45° afin que celles-ci correspondent aux tablettes situées à l'avant – la SCP fournira une image numérique.
- La poignée d'appui de la porte du chauffeur sur la fourgonnette ProMaster ne peut pas être modifiée. Il n'est pas possible de percer dans le montant A pour installer une poignée d'appui; il faudra plutôt utiliser le volant pour aider à embarquer dans le véhicule.

Le STTP est d'avis que la formation devrait indiquer qu'il faut saisir le volant pour monter dans le véhicule.

Le STTP fait remarquer que la marche située à l'arrière du véhicule est élevée, et demande à la SCP d'envisager de rappeler aux employés d'utiliser les portes de côté pour monter et descendre, au moyen d'une Capsule Info-sécurité ou d'une Note d'information à l'intention des superviseurs. Le STTP aimerait également savoir ce qui est indiqué dans les documents de formation.

Le STTP aimerait également en savoir plus sur la façon dont les véhicules sont attribués à chacun des itinéraires. La SCP discutera de la situation lors de la prochaine réunion.

Le STTP présente la photo d'un petit véhicule de livraison utilisé sur les îles de Toronto. La SCP explique qu'il ne s'agit pas d'un nouveau véhicule, et qu'il est utilisé depuis de nombreuses années parce que les véhicules à essence ne sont pas autorisés sur les îles. La SCP confirmera s'il y a eu

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

des modifications apportées au véhicule. Le STTP aimerait savoir quel type d'itinéraire de livraison se trouve sur les îles.

Le STTP soulève aussi des préoccupations concernant l'accélérateur qui coince dans certaines fourgonnettes à marchepied. Le Parc de véhicules est au courant de la situation et fournira une mise à jour.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fera un suivi concernant la formation sur la façon de monter dans la fourgonnette ProMaster.
2. La SCP fera un suivi concernant le matériel de formation sur la façon de monter et de descendre du véhicule.
3. La SCP fournira au comité les renseignements sur la façon dont les véhicules sont attribués à chacun des itinéraires.
4. La SCP confirmera si des changements ont été apportés au petit véhicule de livraison pour les îles de Toronto.
5. La SCP fera un suivi concernant le type d'itinéraire de livraison qui se trouve sur les îles de Toronto.
6. La SCP fournira une mise à jour au sujet des accélérateurs qui coincent dans les fourgonnettes à marchepied.

5. Déneigement et dégagement

Invités : Carmen Suchorab et Luc LaFrance

Aperçu

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion

Installations : (Carmen Suchorab)

La SCP indique qu'il y a eu 20 % moins bons de travail cette année, et tout s'est bien déroulé durant la période de pointe. Le STTP est d'accord et affirme ~~qu'aucune installation n'a fait l'objet~~ que le nombre de plainte concernant le déneigement a diminué.

Matériel de rue : (Luc LaFrance)

La SCP indique que les nouveaux niveaux de service fonctionnent bien et que tous les problèmes de conformité ont été résolus immédiatement. SNC a des gestionnaires du déneigement désignés qui ont donné de très bons résultats. La SCP indique que le centre de contrôle est impliqué dans le processus après les heures normales d'affaire. Le STTP souhaite obtenir une copie du procédé après les heures normales.

Luc annonce son départ à la retraite et indique que Terry Kelly le remplacera. Le Comité offre ses meilleurs vœux à Luc et le remercie pour son engagement à l'égard de ce comité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira au STTP une copie du procédé après les heures normales.

Points à l'ordre du jour

6. Liste de contrôle pour l'inspection du CLMSS (5 décembre 2017)

Aperçu

Compte tenu du nombre de promesses de conformité volontaire (PCV) que la société a reçues au cours de la dernière année concernant les problèmes qui auraient dû être réglés à la suite des inspections du CLMSS, le Comité recommande de revoir la liste de contrôle pour l'inspection du CLMSS.

Discussion

La SCP a fait parvenir au Comité une copie de la version révisée de la liste de contrôle pour l'inspection du CLMSS avant la réunion, aux fins d'examen par le Comité. Le STTP examinera cette version et fournira ses commentaires.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires au sujet de la version proposée de la liste de contrôle pour l'inspection.

7. Chariot de livraison C-45A pour la livraison aux BPCM (17 septembre 2015)

Invités : Kim Gould et Nick Otto

Aperçu

Lors de la réunion du 17 septembre 2015, la SCP a présenté un nouveau projet de chariot pour aider les agents de livraison à déplacer le courrier du véhicule aux BPCM. Plusieurs prototypes de chariot ont été fabriqués et testés par les employés pendant les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017.

Discussion

Le Comité examine une mise à jour de la présentation. Le STTP fait part de sa position, à savoir que le nouveau chariot n'est pas une bonne idée ni une demande de ses membres. Le STTP déclare qu'il y a déjà un chariot pour aider les agents de livraison, qui a fait l'objet d'une étude conjointe. Le STTP croit qu'il y a risque de confusion, puisque ce chariot ne doit être utilisé que pour la livraison aux BPCM. Le STTP fournit également des commentaires concernant le questionnaire et l'outil de travail. Le STTP accepte que le projet pilote commence une fois qu'il aura reçu le questionnaire et l'outil de travail révisés. Le STTP indique aussi qu'il aimerait que des emplacements supplémentaires participent au projet pilote et il recommandera des emplacements.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira au STTP une version révisée du questionnaire et de l'outil de travail.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

2. Le STTP fournira les sites supplémentaires qu'il souhaite ajouter au projet pilote du chariot.

8. Modèle révisé de l'analyse des risques liés à l'emploi (14 mars 2018)

Invités : Nick Otto et Kim Gould

Aperçu

Une analyse des risques liés à l'emploi est un aperçu général des risques et dangers associés à des travaux particuliers à l'échelle nationale. Le *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail* (section 19) exige que les employeurs disposent d'un outil de détermination et d'évaluation des dangers, comme l'analyse des risques liés à l'emploi.

Discussion

Le Comité examine un modèle vierge décrivant les changements proposés. Le STTP déclare qu'il aimerait voir le terme « position statique » ajouté aux définitions ainsi qu'un onglet comportant les risques modérés. Le Comité suggère que Abbi Slater, ergonome interne pour la SCP, fournisse une comparaison des différentes définitions utilisées par d'autres entreprises pour fin de révision.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP demandera à l'ergonome interne de passer en revue les définitions de l'analyse des risques liés à l'emploi.
2. Le Comité fera une comparaison avec l'analyse des risques liés à l'emploi d'autres entreprises.

9. Introduction à l'utilisation sécuritaire des convoyeurs

Invitée : Kim Gould

Aperçu

Un nouveau cours en ligne qui présente les dangers généraux en matière de sécurité et les risques associés aux convoyeurs est en cours de création.

Discussion

Le Comité passe en revue une présentation expliquant la nécessité d'une formation supplémentaire sur l'utilisation sécuritaire des convoyeurs. La SCP explique que ce cours aidera les employés en ce qui concerne les pratiques de base relatives à l'utilisation des convoyeurs, mais ne comprendra pas de formation détaillée propre à l'équipement. Ce cours de formation s'adresse aux nouveaux employés travaillant dans des installations comportant des convoyeurs et aux employés sans formation propre au convoyeur inscrite à leur dossier. La date de début prévue est le 1^{er} avril 2018. Le STTP déclare que le 1^{er} avril est trop tôt pour commencer, car il doit examiner la formation en anglais et en français. Le STTP aimerait également voir toute formation antérieure qui a été intégrée à des cours particuliers à titre de ligne directrice.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP veillera à ce que le lien vers la formation soit envoyé au STTP.
2. La SCP fournira au STTP la formation existante sur le convoyeur.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

3. La SCP examinera le matériel de formation et en reparlera au Comité.

10. Pensez sécurité. Rentrez sains et saufs. (5 décembre 2017)

Aperçu

Depuis plusieurs années, la SCP s'est donné comme mission d'améliorer la sécurité. Bien que la fréquence des blessures ait été réduite, des progrès sont encore nécessaires afin de s'assurer qu'une culture axée sur la sécurité soit fermement enracinée. Pour 2018, les Opérations ont pris l'engagement d'axer leurs décisions sur la sécurité.

Discussion

La SCP continue de travailler au programme « Pensez sécurité. Rentrez sain et sauf. » visant à souligner l'importance de la sécurité au sein de la communauté des Opérations et de l'ensemble de l'entreprise. Le programme sera axé sur la mise à jour des procédures et du matériel de communication sur la sécurité. La SCP a assuré au Comité qu'il s'agit d'un programme fondé sur les communications, et non sur les mesures disciplinaires.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fera un suivi concernant le moment de la mise en œuvre.

11. Procédure 1605.21 du SMS – Processus de réponse face à un incident biologique douteux

Aperçu

À l'occasion, des lettres ou des paquets sont endommagés pendant la manipulation ou le traitement du courrier, occasionnant ainsi la libération de substances potentiellement dangereuses poudreuses. Ces incidents sont assujettis à des procédés de manipulation et d'enquête précis en vue de réduire le risque d'exposition à la substance pour toute personne se trouvant à proximité.

Discussion

Le STTP soulève des préoccupations au sujet de l'application de cette procédure du SMS, et souligne le problème de conformité. Le STTP propose de faire des visites aux emplacements pour expliquer l'importance de cette procédure, particulièrement dans les secteurs où l'ASFC se trouve dans l'établissement : Toronto, Montréal et Winnipeg. Le STTP souhaite s'assurer que les gens comprennent que la santé et la sécurité sont plus importantes que les Opérations, et suggère un exercice conjoint avec l'ASFC et la SCP. La SCP fera un suivi au sujet d'un possible exercice – qui y participerait et comment il se déroulerait. Le STTP demande quelle est l'incidence sur la personne qui prend la décision relativement à cette procédure.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP confirmera si des exercices en cas de risques biologiques ont lieu ainsi que sa position sur les visites des lieux.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

12. Chariot C-56 (5 octobre 2017)

Invité : Kevin Champoux

Aperçu

Le chariot SR-2 n'est plus fabriqué, et la SCP a conçu un chariot C-56 pour le remplacer.

Discussion

Le Comité a eu la chance de voir le nouveau chariot C-56. La SCP explique les améliorations apportées :

- Largeur permettant une meilleure stabilité
- Pièces courantes de CDL
- Poignée et angles de tablette réglables (à régler par l'entretien seulement)

Actuellement, les chariots C-56 sont destinés à l'utilisation au centre de livraison des colis de Gateway-West et aux établissements de Kitchener seulement; la mise en service commencera à la période de pointe de 2018. La procédure 1605.14 du SMS sera mise à jour pour refléter les changements.

Le STTP soulève des préoccupations au sujet de la hauteur à laquelle les articles peuvent être empilés sur la tablette supérieure et suggère d'ajouter une étiquette de mise en garde contre le chargement excessif.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP prendra en considération l'ajout d'une étiquette de mise en garde contre le chargement excessif.

13. Armoire à colis E-200 (5 décembre 2017)

Invité : Kevin Champoux

Aperçu

Le 5 décembre 2017, le Comité a eu la chance d'examiner la nouvelle armoire à colis E-200 proposée.

Discussion

Le Comité a examiné un prototype de la nouvelle armoire à colis pour l'intérieur, qui a été normalisée afin d'avoir la même ergonomie que les BPCOM pour l'extérieur actuelles. La SCP explique qu'on a ajouté de 300 à 400 livres à la partie inférieure pour empêcher l'armoire de basculer, et qu'une trousse de boulons peut aussi être fournie pour fixer l'unité au mur pour plus de sécurité, au besoin. Tous les compartiments sont plus grands que ceux de l'armoire à colis pour l'intérieur actuelle. Le STTP aimerait discuter de la tendance en matière de dimensions et de poids des colis. Le STTP émet des préoccupations en ce qui concerne les loquets, qui sont similaires à ceux des BPCOM's, et les risques de blessures lorsque la porte entre en contact avec la factrice ou le facteur.

Environ 2 000 armoires à colis devraient être mises en service au cours des deux prochaines années. Si des armoires à colis pour l'intérieur supplémentaires sont requises à un emplacement actuel, les armoires à colis E-100 seront remplacées par les armoires à colis E-200.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira le nombre d'armoires à colis E-100 qui sont actuellement utilisées.
2. La SCP fournira l'emplacement de la première nouvelle armoire à colis.
3. La SCP invitera quelqu'un à la prochaine réunion pour discuter des tendances en matière de colis.

14. Collant pour couvercle coulissant à l'alimentation du LOCML (14 mars 2018)

Invité : Michel Lacasse

Aperçu

À l'heure actuelle, il y a un couvercle coulissant à l'alimentation du LOCML, mais il n'est pas utilisé de façon uniforme.

Discussion

La SCP passe en revue une présentation et explique que le couvercle coulissant du LOCML sert à aider à réduire le niveau de bruit d'environ cinq décibels. (Lorsque le couvercle est ouvert, le bruit est d'environ 84 décibels, et quand le couvercle est fermé, le niveau de bruit baisse à 79 décibels). La SCP explique que l'autocollant servirait de rappel pour l'utilisation du couvercle. L'autocollant peut être remplacé, au besoin.

15. Machine à trier les petits paquets du régime international (5 octobre 2017)

Aperçu

La SCP continue de moderniser et d'augmenter sa capacité de traitement du courrier. Un projet concernant l'achat de nouvel équipement qui traite mieux les colis provenant de la Chine est en cours.

Discussion

Le Comité discute brièvement de la revue de l'observation de la table d'alimentation à Toronto le 21 février 2018. La SCP indique que Abbi Slater préparera ses notes décrivant les discussions qui ont eu lieu à Toronto. La SCP indique que le « bras de séparation » sera retiré conformément aux commentaires reçus. Le STTP exprime ses préoccupations au sujet de la réduction possible du nombre d'employés. Le STTP indique également que les effets défavorable devront être dévoilés dans l'avis relatif à l'alinéa 29.03 b).

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira au STTP un aperçu de l'observation de la machine à trier les petits paquets du régime international à Toronto.

16. Politique sur la violence en milieu de travail (30 mai 2017)

Aperçu

Conformément au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail* (RCSST), la Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail doit être révisée tous

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

les trois ans. La version actuelle de la Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail a été mise en œuvre le 25 octobre 2013 et sa révision est en retard.

Discussion

La SCP fournit au Comité une version révisée de la politique avec suivi des modifications qui représente les changements apportés à la suite de la réunion spéciale du 1^{er} février 2018.

Le STTP fournit au Comité une copie de l'IPG et des questions soulevées concernant le cas à Halifax. Le STTP déclare qu'il a qu'il a été mis au courant de procédés utilisés par la SCP qui ne sont pas décrits dans la politique et qui vont aussi à l'encontre de l'IPG. Le STTP estime que les enquêteurs compétents de la SCP ne sont pas tous qualifiés en vertu de la section 11. Le STTP propose que des enquêteurs compétents d'une tierce partie soient utilisés pour les enquêtes de deuxième niveau, ce qui éliminerait le problème. Le Comité convient que les enquêtes de premier niveau semblent bien se dérouler. La SCP examinera la proposition du STTP et en reparlera au Comité.

Le STTP accepte de passer en revue les changements proposés à la réunion du 1^{er} février 2018 avant le 13 avril 2018.

À la réunion de prolongation du 29 mars suivant la réunion du 14 mars, la SCP indique qu'elle est ouverte à l'idée d'une liste de personnes compétentes de tierces parties préapprouvées, mais elle aimerait également maintenir la liste à l'interne actuelle. Le STTP suggère qu'une liste de personnes ayant les qualifications requises au terme du *Code Canadien du Travail* soit produite par le comité afin d'accélérer le processus de recherche lorsque requis. Le STTP est d'avis que le comité est à même d'évaluer les qualifications des individus mais que l'impartialité de « l'enquêteur compétent » devra être évaluée par les parties à la plainte. Le STTP fournira un exemple de contrat, ayant servi dans le passé, qui selon lui, adresse en partie la question de l'impartialité et le code de conduite de « l'enquêteur compétent ».

La SCP accepte de prendre cette proposition en considération.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP examinera la suggestion du STTP concernant les enquêteurs compétents de tierces parties.
2. Le STTP passera en revue les changements proposés à la réunion du 1^{er} février 2018.
3. La SCP prendra en considération l'établissement d'une liste de personnes pré approuvées.

17. Mandat des CLMSS (5 octobre 2017)

Aperçu

Le Code canadien du travail et les bonnes pratiques commerciales exigent un examen du mandat du Comité au moins tous les deux ans. Le dernier examen du mandat du CLMSS a été effectué en 2015. Le Comité a suggéré d'apporter des modifications à la version actuelle afin d'inclure une liste de contrôle de l'efficacité du Comité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

Discussion

La SCP a fourni une version révisée du mandat avant la réunion. Le STTP fournira des mises à jour par écrit, mais il n'est pas prêt à changer les libellés tirés directement de la convention collective. La SCP accepte.

Recommandations et mesures de suivi

1. Le STTP fournira au Comité ses mises à jour par écrit.

18. Dépôt automatisé des colis (24 novembre 2015)

Aperçu

Les volumes de colis et paquets continuent d'augmenter, et nos installations ont une capacité de traitement limitée pour ces volumes importants. Le débit des volumes pourrait être amélioré en optimisant le rythme et le flot des voies d'alimentation. La SCP examine la possibilité d'avoir recours à des systèmes robotiques.

Discussion

La SCP indique qu'elle a signé le contrat avec Toshiba pour une machine à Montréal. La SCP se rendra au Japon en avril, et prévoit commencer l'installation en août ou en septembre 2018. Cet équipement n'est pas utilisé dans d'autres administrations postales, mais il s'agit d'une pièce d'équipement dotée d'un nouveau logiciel, et sa principale différence est la pince.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP invitera le chef de projet à présenter une mise à jour au Comité à la suite des résultats de l'examen de la conception.

19. Politique en matière de santé et sécurité (29 mars 2018)

Aperçu

Postes Canada entend créer et maintenir un environnement sain et sécuritaire pour tous ses employés, visiteurs ou entrepreneurs. Postes Canada s'engage à respecter les normes de sécurité les plus strictes qui soient dans ses opérations et ses installations, et est d'avis que toutes les blessures et maladies professionnelles sont évitables.

Discussion

La SCP fournit une copie de la politique en matière de santé et de sécurité au Comité aux fins d'examen. Le STTP fournira ses commentaires par écrit. Le STTP répète qu'il y a encore des accidents, et qu'il n'est pas possible de tous les éviter.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires par écrit.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

20. Modèle standard de procès-verbal des réunions du CLMSS (11 décembre 2012)

Aperçu

Au cours de la réunion du 11 décembre 2012, la SCP avait proposé d'adopter un modèle standard de procès-verbal des réunions nationales pour les comités locaux mixtes sur la santé et la sécurité (CLMSS). L'idée avait alors été rejetée, mais à la réunion du 23 février 2016, le STTP a proposé de réexaminer ce sujet.

Discussion

La SCP a fourni une version révisée du modèle à la réunion du CNMSS du 30 mai 2017. Au cours de cette réunion, le STTP a indiqué au Comité qu'il appuyait le modèle proposé, mais qu'il voulait s'assurer qu'il s'agit d'une suggestion, et non d'une obligation.

21. Politique sur les substances (29 mars 2018)

Aperçu

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail. L'objectif de cette politique est de veiller à ce que les employés de Postes Canada effectuent leurs tâches de manière sécuritaire, sans les effets découlant de la consommation de substances ou les effets résiduels de la consommation de substances qui représentent un risque pour la santé et la sécurité de l'employé, des autres employés ou du public.

Discussion

La SCP explique que cette nouvelle politique remplacerait la Politique sans drogue et sans alcool dans le cadre du projet de légalisation du cannabis en juillet 2018. Le STTP croit que la politique actuelle en place est acceptable, mais il fournira ses commentaires.

Recommandations et mesures de suivi

1. Le STTP fournira ses commentaires.

22. Points divers

Le STTP signale plusieurs problèmes au Comité.

Discussion

Scarborough, Ontario : Le STTP indique que des casques protecteurs sont remis aux employés pour le chargement en vrac des camions. Le STTP indique que la formation semble représenter un problème et que la direction ne respecte pas les procédures adéquates. ~~Le STTP est au courant que la SCP ne retournera pas un chargement si les spécifications ne sont pas respectées.~~ Le STTP indique également que les initiatives locales sont les bienvenues, mais qu'il ne faut pas fournir d'équipement de protection individuel qui n'a pas d'abord été examiné par le Comité.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 14 et le 29 mars 2018

Gatineau, Québec : Le STTP porte aussi à l'attention du Comité un problème survenu à Gatineau – il n'y avait pas d'eau courante dans un bureau et la situation n'a pas été bien gérée.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP invitera quelqu'un à la prochaine réunion pour discuter du problème de chargement en vrac des camions.
2. La SCP fera un suivi au sujet des casques protecteurs fournis à Scarborough.

Points fermés

Réunions tenues en 2018 :

| | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Les 14 et 29 mars (X) | Le 20 juin () | Le 19 septembre () | Le 28 novembre () |
|--------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-------------------------------|